



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

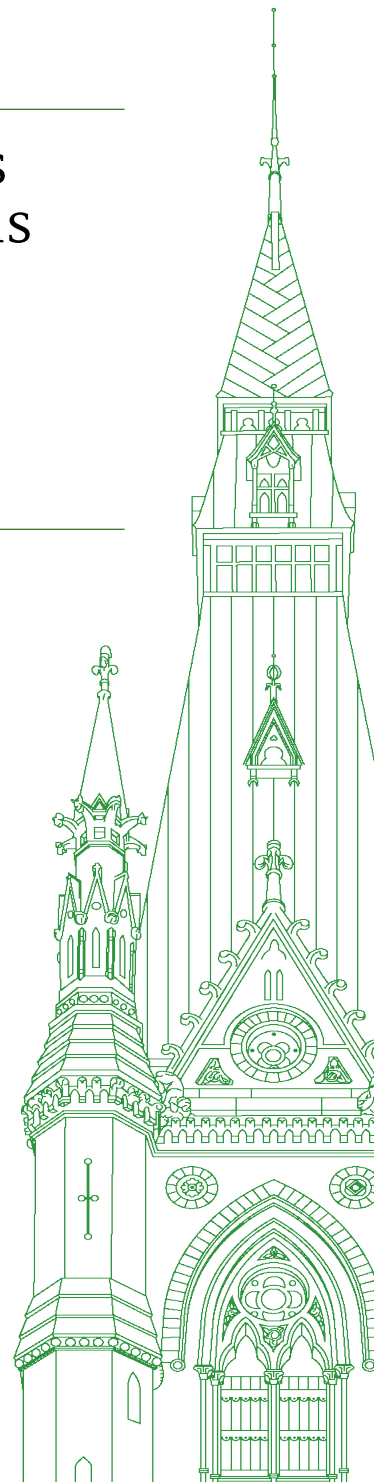
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le jeudi 6 novembre 2025

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 6 novembre 2025

• (1535)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)):
Bonjour à tous. Nous allons commencer. Veuillez m'excuser. Nous sommes en retard, ce qui ne nous ressemble pas.

Bienvenue à la 14^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes. Nous sommes ici pour entreprendre une étude sur la création et la planification de l'Agence de l'investissement pour la défense.

Nous allons commencer par Mme Blanchard, qui fera une déclaration préliminaire de cinq minutes. Comme il n'y aura pas de déclaration préliminaire du BCP, nous passerons ensuite immédiatement aux questions.

Rapidement, chers collègues, vous allez recevoir dans votre P9 quelques lettres que notre greffier est en train de nous envoyer. Nous en parlerons au cours de la deuxième heure. Nous vous en donnerons un bref aperçu afin que vous soyez partiellement informés, puis nous en parlerons. C'est au sujet de la demande de contrat.

Le timbre sonnera à 17 h 15, juste avant la fin de la séance. À l'approche de l'heure, nous pourrions voir si nous avons le consentement unanime pour poursuivre pendant les 15 dernières minutes, ou si nous allons tout simplement lever la séance lorsque le timbre sonnera. J'espère que ce sera seulement lorsque la sonnerie se fera entendre.

Nous allons donner la parole à Mme Blanchard. Bienvenue au Comité.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Dominique Blanchard (secrétaire déléguée, Secrétariat du Conseil du Trésor): Merci.

[Français]

Merci, monsieur le président.

Je remercie les membres du Comité de m'avoir invitée aujourd'hui. Je suis accompagnée de M. Emilio Franco, directeur exécutif au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

J'aimerais présenter un aperçu du rôle du Conseil du Trésor en ce qui concerne l'Agence de l'investissement pour la défense, un nouvel organisme de service spécial au sein de Services publics et Approvisionnement Canada.

Premièrement, je me permets d'expliquer brièvement le rôle des organismes de service spéciaux, ou OSS. Ces organismes ne sont pas un concept nouveau. Ils comprennent des organisations bien établies, comme le Bureau de la traduction et l'Office de la proprié-

té intellectuelle du Canada. Aujourd'hui, plus d'une douzaine d'organismes de service spéciaux sont en place au sein du gouvernement.

[Traduction]

Les organismes de service spéciaux, ou OSS, ne sont pas des entités juridiquement distinctes, mais ils sont établis en tant qu'unités distinctes au sein d'un ministère fédéral existant. Fait important, ils sont assujettis aux mêmes règles et exigences que celles qui s'appliquent à l'ensemble du gouvernement fédéral. Parfois, les OSS se voient accorder des pouvoirs particuliers, des exemptions aux politiques ou des délégations qui leur permettent d'exercer leurs activités avec plus de souplesse afin de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats. Par exemple, la Garde côtière canadienne a le pouvoir de conclure des contrats à fournisseur unique au-delà des limites normales pour faire face aux situations d'urgence.

L'Agence de l'investissement pour la défense est l'un des plus récents OSS du gouvernement. Comme l'a annoncé le premier ministre au début d'octobre, son mandat consiste à consolider et à accélérer les processus d'approvisionnement en matière de défense tout en liant l'approvisionnement aux retombées industrielles nationales. L'établissement de l'AID et les pouvoirs qui lui sont conférés s'appuient sur des efforts antérieurs visant à rationaliser la participation du Conseil du Trésor à l'approvisionnement en matière de défense, tout en mettant l'accent sur les secteurs où le risque est le plus élevé et en maintenant un rôle de surveillance solide.

Depuis 2018, les marchés publics de défense sont assujettis à une approche fondée sur le risque, ce qui permet de conclure des marchés à faible risque et, plus récemment, à risque moyen sans demander l'approbation du Conseil du Trésor. Cette approche repose sur une gouvernance rigoureuse et mature à laquelle participe le Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi que sur une diligence raisonnable rigoureuse. Une évaluation de l'approche fondée sur le risque entreprise en 2024 a permis de constater que cette approche réduisait efficacement les délais d'approvisionnement sans compromettre l'intégrité du processus.

Les pouvoirs accordés à l'Agence de l'investissement pour la défense constituent une nouvelle version de cette approche. Pour les marchés de défense à risque élevé, quelle qu'en soit la valeur, l'Agence demandera au Conseil du Trésor d'approuver une stratégie d'approvisionnement et de négociation avant d'entamer des activités ou des négociations liées aux appels d'offres et, à moins de s'écarter de l'approche approuvée, elle aura le pouvoir de conclure des contrats sans revenir devant le Conseil du Trésor.

Je tiens à souligner que ce pouvoir exceptionnel est propre aux marchés. D'autres types de pouvoirs, comme les autorisations de projet ou l'accès aux fonds, devront encore être approuvés par le Conseil du Trésor. Pour favoriser la transparence, ce pouvoir accru est accessible au public sur notre site Web dans la directive sur la gestion de l'approvisionnement, comme toutes les autres limites exceptionnelles.

Monsieur le président, nous avons fourni aux membres du Comité une copie de ce pouvoir accru en matière d'approvisionnement pour vous aider dans votre étude.

En ce qui concerne la transparence, les députés seront intéressés d'apprendre que l'Agence de l'investissement pour la défense, comme tous les ministères et les OSS, sera tenue de faire rapport publiquement sur la mesure dans laquelle ses programmes atteindront les résultats escomptés. Cela comprendra des rapports réguliers, par exemple, dans le cadre du plan ministériel de SPAC et du rapport sur les résultats ministériels. De plus, ses marchés seront assujettis à la divulgation proactive et ses dépenses figureront dans les comptes publics. Ainsi, toute personne intéressée pourra suivre les plans, les acquisitions et les dépenses de l'Agence.

• (1540)

[Français]

Le Conseil du Trésor et son secrétariat continueront de jouer leurs rôles afin d'assurer un contrôle adéquat à l'étape appropriée du processus de passation des marchés, tout en appuyant l'Agence de l'investissement pour la défense dans ses efforts visant à rationaliser les acquisitions en matière de défense.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par M. Patzer, pour six minutes.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup à tous d'être venus aujourd'hui. Je l'apprécie vraiment.

Madame Blanchard, je me demande si vous pourriez nous dire rapidement quels sont les pouvoirs accordés à l'Agence de l'investissement pour la défense auxquels vous venez de faire allusion. Pourriez-vous résumer cela rapidement?

Dominique Blanchard: Bien sûr. Ils sont propres à la passation de marchés.

Je suppose que je devrais dire, d'abord et avant tout, que l'Agence aura tous les pouvoirs qui existent déjà au sein de SPAC, mais un pouvoir spécifique lié à la passation de marchés et aux limites contractuelles exceptionnelles.

Comme je l'ai mentionné, les marchés à faible et moyen risque, soumis à la gouvernance existante qui est en place dans le cadre de cette approche fondée sur le risque, pourront être conclus sans passer par le Conseil du Trésor. Le Secrétariat du Conseil du Trésor participe à la gouvernance.

Pour les marchés à risque élevé, l'Agence devra obtenir l'approbation du Conseil du Trésor quant à l'approche et la stratégie d'approvisionnement avant d'entamer le processus d'approvisionnement. En supposant qu'il n'y ait pas d'écart par rapport à cette ap-

proche, elle pourra poursuivre le processus d'approvisionnement et les négociations, puis finalement signer le contrat sans avoir à revenir devant le Conseil du Trésor pour l'autorisation du marché en question.

Jeremy Patzer: Puis-je intervenir? Pourriez-vous rapidement faire la distinction entre un risque moyen et un risque élevé?

Dominique Blanchard: Bien sûr. Une évaluation du processus de gestion des risques est intégrée dans cette approche fondée sur les risques. Je pourrais peut-être demander à mon collègue, Emilio Franco, de la définir.

Elle tient compte de facteurs comme le risque financier, selon qu'il s'agit d'un projet de développement ou de quelque chose qui est acheté directement, et le risque juridique, selon l'approche d'acquisition proposée.

Je vais peut-être demander à M. Franco de vous en dire plus à ce sujet.

Emilio Franco (directeur exécutif, Secteur de la gestion des investissements, Secrétariat du Conseil du Trésor): Absolument.

L'approche fondée sur les risques suit une méthodologie établie par Services publics et Approvisionnement Canada. Un certain nombre de questions entrent en ligne de compte dans l'évaluation des risques. Comme Mme Blanchard l'a mentionné, elle examine des aspects tels que le risque juridique et financier lié aux contrats, le risque politique et le risque lié à la communication, ainsi que la complexité. L'achat de munitions et l'achat de sous-marins présentent des complexités et des niveaux de risque différents.

Sur la base de cette évaluation et des réponses à ces questions, un profil de risque est établi pour le marché. C'est ce qui détermine les autorisations nécessaires pour aller de l'avant.

Jeremy Patzer: En ce qui concerne le seuil de 100 millions de dollars pour passer par l'AID, qui a établi ce seuil?

Dominique Blanchard: Cela faisait partie de l'autorisation qui a été demandée.

• (1545)

Jeremy Patzer: Qui en a fait la demande?

Dominique Blanchard: Cela faisait partie de la demande du secrétaire d'État.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'interprète nous signale que le microphone de la témoin n'est pas suffisamment synchronisé. J'ai donc manqué le dernier bout.

Dominique Blanchard: Excusez-moi.

Marie-Hélène Gaudreau: Ce n'est pas de votre faute.

[Traduction]

Le président: Depuis quand le son s'est-il arrêté?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'est à peu près 20 secondes.

[Traduction]

Le président: Est-ce que ça va maintenant?

Marie-Hélène Gaudreau: Oui.

Le président: Bien. Merci.

Allez-y, monsieur Patzer.

Jeremy Patzer: D'accord. Merci.

Pouvez-vous répéter ce que vous venez de dire? Qui a demandé le seuil de 100 millions de dollars?

Dominique Blanchard: Cela faisait partie de la demande du secrétaire d'État.

Jeremy Patzer: Merci.

Est-il possible qu'un marché à risque élevé fasse partie de cette sous-catégorie de 100 millions de dollars, ou s'agirait-il seulement d'achats à faible et moyen risque?

Dominique Blanchard: C'est une très bonne question, car nous nous demandons souvent si les seuils monétaires sont la mesure qui convient le mieux. Nous sommes arrivés à la conclusion que la valeur monétaire ne correspond pas toujours de façon appropriée au niveau de risque. Je pense qu'il serait rare d'avoir un marché à risque élevé dont la valeur serait inférieure à 100 millions de dollars, mais je ne dirais pas que c'est un fait incontestable.

Jeremy Patzer: Est-ce vous qui avez approuvé l'accord-cadre et le plan d'affaires de l'AID?

Dominique Blanchard: Ils ont été approuvés par le Conseil du Trésor.

Jeremy Patzer: D'accord.

Pensez-vous que vous seriez en mesure de produire les documents directeurs à cet égard?

Dominique Blanchard: Oui. Ces documents appartiennent au ministère, mais je me ferai un plaisir de transmettre la demande du Comité à mes collègues de SPAC et de l'AID.

Jeremy Patzer: Vous les déposerez ensuite auprès du Comité, si possible.

Dominique Blanchard: Je peux faire un suivi auprès du Comité, bien sûr.

Jeremy Patzer: Génial. Merci beaucoup. Je vous en serais très reconnaissant.

Je pense que j'ai le temps de poser une ou deux autres questions.

Comment le gouvernement définit-il les besoins fondamentaux en matière de défense? Savez-vous ce qu'ils sont?

Dominique Blanchard: Je dirais seulement que, de mon point de vue, ce sont les besoins qui sont définis par le ministre de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes. Pour ma part, je n'ai pas de définition des besoins essentiels, mais je dirais qu'ils sont définis par l'armée.

Jeremy Patzer: Serait-il inapproprié que la ministre de l'Industrie s'exprime sur ce qui est défini comme un besoin en matière de défense?

Dominique Blanchard: Je pense que la ministre de l'Industrie a un rôle à jouer, tout comme son ministère, en ce qui concerne les relations avec l'industrie et la base industrielle de défense. Je ne me prononcerai pas sur la pertinence de ses commentaires sur les besoins fondamentaux.

Jeremy Patzer: Le gouvernement essaie d'atteindre 5 % pour les besoins de l'OTAN. Cela comprendra 3,5 % largement consacrés à l'armée, mais aussi 1,5 % de dépenses parallèles ou peut-être complémentaires, mais pas forcément nécessaires. Vous souciez-vous de ce qui pourrait ou non faire partie de ces 1,5 %?

Dominique Blanchard: Je pense que c'est un sujet de discussion très important. Je pense que vous faites allusion aux investissements à double usage qui entrent dans cette catégorie. Ce n'est pas mon domaine d'expertise, mais je soulignerais qu'il y a certainement des cas où un objectif peut servir deux fins.

Jeremy Patzer: J'ai remarqué que le ministre a dit que les changements climatiques pourraient faire partie des engagements envers l'OTAN. Cela vous semble-t-il un peu hors de propos?

Dominique Blanchard: Encore une fois, veuillez m'excuser. Je ne suis pas experte en la matière, mais la définition de l'OTAN est une définition à laquelle toutes les parties de l'OTAN devront se conformer.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Gasparro.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Je vous remercie tous les trois de vos témoignages et de votre service.

Pouvez-vous nous dire pourquoi le Canada a choisi de créer une organisation centralisée de la défense?

Dominique Blanchard: Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, l'objectif est de rationaliser les processus de passation de marchés, de réduire le double emploi et de regrouper certaines des parties qui participent au processus d'approvisionnement en matière de défense, dans le but d'accélérer le processus. Je pense qu'il est généralement admis que les processus d'approvisionnement sont complexes et peuvent prendre beaucoup de temps. Le double objectif serait d'utiliser ces investissements pour soutenir l'industrie nationale.

Vince Gasparro: Je sais que bon nombre de nos alliés, comme l'Australie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France, ont recours à une organisation centrale de défense comme celle-ci. Cela a-t-il été pris en considération? Sommes-nous en train de tirer des enseignements des pratiques exemplaires de certaines de ces autres organisations?

● (1550)

Dominique Blanchard: C'est une excellente question. Je ne peux pas vous dire quels facteurs ont été pris en compte dans la décision d'opter pour un organisme de service spécial. Cependant, je sais que dans le domaine des marchés publics de défense, il y a eu beaucoup d'analyses de ce qui existe dans d'autres pays, afin de faire exactement ce que vous avez décrit, c'est-à-dire d'intégrer les leçons tirées de ces organisations dans l'approche adoptée au Canada.

Vince Gasparro: Je vais approfondir la question. À quels gains d'efficacité vous attendez-vous de la part de l'Agence de l'investissement pour la défense, par rapport au processus d'approvisionnement actuel, particulièrement en ce qui concerne la façon dont les projets doivent être approuvés par le Conseil du Trésor?

Dominique Blanchard: Cela nous ramène au premier point que j'allais soulever, à savoir que la partie du processus d'approvisionnement en matière de défense qui relève du Conseil du Trésor n'est qu'un des éléments. L'Agence, telle qu'elle est constituée et dans le cadre de son mandat, devra examiner tout le processus du début à la fin, de la définition des exigences jusqu'à l'acceptation finale de la livraison des biens.

Pour ce qui est de la consolidation des pouvoirs et des responsabilités, l'Agence va s'appuyer sur les compétences existantes dans différentes organisations et réunir ces organisations. Je pense que l'approche consiste à avoir des équipes intégrées chargées de gérer chacune des acquisitions effectuées par l'Agence. Je pense que le regroupement de ces experts se traduira par des gains d'efficacité en ce qui concerne la façon dont ces acquisitions seront faites.

Pour ce qui est du rôle du Conseil du Trésor, nous l'avons examiné et nous continuerons de le faire à mesure qu'il évoluera. C'est une organisation tout à fait nouvelle, et il faudra donc porter attention à beaucoup de choses. Nous continuerons de travailler avec elle pour voir où elle pourrait avoir besoin d'outils ou de souplesses supplémentaires afin de remplir son mandat. La première chose que j'ai notée concerne le pouvoir de passation de marchés et l'approbation préalable de ces procédures de passation de marchés.

Vince Gasparro: On peut supposer, évidemment, que nous essayons de tirer des leçons des modèles d'approvisionnement antérieurs du Secrétariat du Conseil du Trésor et de les appliquer à l'Agence de l'investissement pour la défense.

Dominique Blanchard: C'est tout à fait exact. Comme je l'ai dit dans mes observations, c'est la prolongation d'un processus continu... Ce n'est pas quelque chose de nouveau pour l'Agence de l'investissement pour la défense, mais cela s'appuie sur les réussites que nous avons vues ou observées, et sur la façon dont nous avons abordé cette question jusqu'à maintenant. Encore une fois, je dirais qu'il s'agit d'un nouvel organisme. Le secrétariat peut probablement faire plus pour assurer un juste équilibre.

Vince Gasparro: C'est très bien.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute et demie.

Vince Gasparro: Très bien.

Pouvons-nous approfondir un peu la question? Je sais que vous en avez parlé un peu, mais comment cette agence va-t-elle simplifier et moderniser l'approvisionnement du Canada en matière de défense?

Dominique Blanchard: Cela reste à voir. L'Agence a été lancée au début d'octobre. Elle a un nouveau PDG qui se joindra à nous et qui, j'en suis sûre, aura des idées sur la meilleure façon de procéder. Le regroupement de l'expertise dans les équipes intégrées qui sont envisagées permettra de réaliser des gains d'efficacité en ce qui a trait à la mobilisation des parties prenantes et de l'industrie nationale. L'objectif est de soutenir l'industrie nationale par l'entremise de cette organisation et grâce à cette façon d'aborder l'approvisionnement.

Cela devrait permettre des gains d'efficacité, peut-être en réduisant certains délais et en accélérant une partie de la prise de décisions dans le cadre du processus d'approvisionnement en matière de défense.

Vince Gasparro: C'est merveilleux. Merci.

Ai-je terminé juste à temps?

Le président: Non, il vous restait 18 secondes.

Vince Gasparro: Il va falloir que je sois encore plus efficace.

Le président: J'ai bien peur que le Règlement vous oblige à présenter des excuses et à démissionner, monsieur Gasparro.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Il y a déjà eu plusieurs réponses à mes questions. Je remercie les témoins d'être là. Il n'y a rien de plus positif que d'entrevoir ce qui devrait arriver.

Je vais revenir sur les questions de mon collègue M. Gasparro au sujet de la façon dont cela se passe en matière d'approvisionnement au Royaume-Uni, en Allemagne, en France et en Australie.

Effectivement, cette activité est centralisée. Cependant, en tout respect pour le travail que vous faites, c'est la Défense nationale qui gère ça.

Pourquoi, dans un contexte très particulier et spécialisé, ça ne serait pas la responsabilité de ce ministère, comme ça se fait dans les pays que je viens de vous mentionner?

• (1555)

Dominique Blanchard: Merci de la question. J'ai promis que j'essaierais de répondre en français et c'est ce que je vais faire.

Marie-Hélène Gaudreau: Vous êtes excellente.

Dominique Blanchard: Malheureusement, je ne peux pas répondre à cette question, c'est une décision de l'appareil gouvernemental.

Je dirais seulement qu'il y a beaucoup d'expertise chez Services publics et Approvisionnement Canada. Même si ce n'est pas exactement le même modèle que celui adopté dans les autres pays, je crois que nous tirerons des bénéfices de l'intégration de l'Agence de l'investissement pour la défense à Services publics et Approvisionnement Canada.

Marie-Hélène Gaudreau: Je vous posais la question parce que j'étais inquiète. Je me demandais si cette façon de faire reflétait une perte de confiance dans les Forces armées. Je siège aussi au Comité permanent des anciens combattants, et nous sommes en train de faire une étude sur la prestation de services et le lien que nous avons avec nos vétérans et nos vétérans. Je me demande donc comment ça se passe à Services publics et Approvisionnement Canada.

Au sujet des compétences, de l'expertise, vous venez de dire qu'il y en a suffisamment.

L'objectif du Canada de consacrer 5 % de son produit intérieur brut, ou PIB, à la défense semble énorme.

Aurez-vous alors besoin de plus d'expertise?

Dominique Blanchard: Je veux juste souligner que la Défense nationale va continuer à jouer un très grand rôle. C'est ce ministère qui va définir ce dont il a besoin. Il est donc faux de dire qu'il ne jouera plus de rôle.

Un des aspects que nous considérons, au Secrétariat du Conseil du Trésor, c'est la façon dont les deux ministères vont continuer à travailler ensemble.

Pour ce qui est de l'expertise, ce serait une bonne question à poser au nouveau président-directeur général. Ce que nous savons, c'est que l'Agence va attirer des talents des ministères existants. Il est possible que, en cours de route, elle ait besoin de plus d'expertise.

[Traduction]

Je ne veux pas faire des suppositions.

[Français]

Je ne sais pas de quelle sorte d'expertise elle aurait besoin, mais c'est possible, en effet. Le cas échéant, il y aura des mécanismes en place pour aller chercher l'expertise nécessaire.

Marie-Hélène Gaudreau: Je vous félicite sincèrement pour votre français, qui est incroyable. Je travaille fort aussi pour parler en anglais.

Où en est la capacité de production et d'entretien de l'industrie canadienne?

Est-elle en mesure de réaliser des projets à temps?

Dominique Blanchard: C'est une très bonne question.

Je ne suis pas experte en la matière, mais je sais que des expertises existent. Selon l'approche proposée, il sera possible de donner du soutien à ces entreprises. Elles seraient alors en mesure de contribuer à l'atteinte de l'objectif du Canada, qui est de consacrer 5 % du PIB à la défense.

Marie-Hélène Gaudreau: Cela m'amène à ma dernière question.

Je sais que vous allez nous transmettre le document sur la gouvernance, et je vous en suis reconnaissante.

Cependant, pour les gens qui se posent la question, comment cela fonctionne-t-il sur le plan du pouvoir?

Qui est aux commandes? Qui doit rendre des comptes si cela ne fonctionne pas?

Dominique Blanchard: Il n'y a aucun doute que le secrétaire d'État va jouer un rôle de leadership auprès de l'Agence. Comme on en a déjà discuté, M. Guzman entrera en fonction dans quelques semaines. La responsabilité de l'approvisionnement en matière de défense revient au ministre de Services publics et Approvisionnement Canada.

Monsieur Franco, voulez-vous ajouter quelque chose là-dessus?

• (1600)

Emilio Franco: La Loi sur la production de défense donne au ministre de Services publics et Approvisionnement Canada le pouvoir de faire des achats en matière de défense.

Pour ce qui est de la façon dont le ministre et le secrétaire d'État vont gérer leur relation, ce serait à eux de répondre à cette question.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Êtes-vous convaincus que la centralisation du processus d'approvisionnement en matière de défense va améliorer son efficacité? Vous en avez beaucoup à gérer.

Dominique Blanchard: Il est encore trop tôt pour le dire. Nous aurons peut-être l'occasion d'en parler.

Marie-Hélène Gaudreau: Nous pourrions vous inviter de nouveau.

Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Nous vous inviterons alors à revenir.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Block pour un tour de cinq minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais vous faire part de quelques faits, parce que mes questions vont porter sur le salaire et la façon dont ce salaire a été calculé.

Voici quelques faits. Le salaire du chef d'état-major de la défense se situe entre 279 000 \$ et 329 000 \$. Le salaire du secrétaire d'État à l'approvisionnement en matière de défense est de 284 500 \$. Le salaire du ministre de la Défense nationale est de 309 700 \$. Le salaire du premier ministre du Canada est de 419 600 \$, alors que le PDG de l'Agence de l'investissement pour la défense, M. Guzman, un ancien collègue du premier ministre chez Goldman Sachs, recevra un salaire de 670 000 \$ plus des primes. Quand je regarde le tableau des primes, il semble qu'il obtiendra, au maximum, une prime de rendement de 33 %, ce qui équivaut à plus de 900 000 \$.

Pouvez-vous nous dire pourquoi il est payé autant par année, et pouvez-vous nous dire pourquoi sa rémunération dépasse à ce point la rémunération établie pour les premiers dirigeants des sociétés d'État qui figure sur le site Web du gouvernement?

Donnalyn McClymont (sous-secrétaire du Cabinet, Personnel supérieur et du renouvellement de la fonction publique, Bureau du Conseil privé): Monsieur le président, je travaille au Bureau du Conseil privé et je suis sous-secrétaire responsable des nominations. Je vais faire de mon mieux pour répondre à votre question et vous avez tout à fait raison en ce qui concerne les salaires que vous avez cités.

Dans le cas de M. Guzman, il n'est pas rare que nous recrutions des gens à l'extérieur du gouvernement du Canada. C'est une décision qui relève du gouverneur en conseil, qui a le pouvoir discrétionnaire de décider du genre de leadership requis pour des organisations importantes comme celle-ci. Nous sommes chargés de travailler dans le cadre que le gouverneur en conseil établit pour négocier la rémunération des personnes qui viennent de l'extérieur. Comme vous l'avez mentionné, il y a un cadre en place; nous travaillons à l'intérieur de ce cadre et le salaire est conforme à ce cadre.

Comme vous le dites, il n'y a pas seulement la rémunération, mais aussi la rémunération au rendement qui y est associée. Il n'est pas acquis que les gens recevront le maximum prévu, comme vous le suggérez. Je pense, comme mes collègues du Conseil du Trésor, que cela dépendra de la capacité d'atteindre les objectifs que le ministre et, en fin de compte le premier ministre, ont fixés pour le PDG.

Kelly Block: Merci.

Je crois comprendre que, selon le décret, cette nomination a été faite sur la recommandation du premier ministre. A-t-on envisagé d'autres candidats pour ce poste?

Donnalyn McClymont: Lorsque nous avons appris que le gouvernement souhaitait mettre sur pied cette organisation, j'ai fait quelques suggestions à mon patron, le greffier du Conseil privé. À l'époque, c'était John Hannaford.

Je ne peux évidemment pas donner de détails sur ces personnes, pour respecter leur vie privée, mais en ce qui me concerne, et ce que je sais de mon point de vue, nous avons proposé des noms de notre côté.

Kelly Block: Vos suggestions incluaient-elles M. Guzman?

Donnalyn McClymont: Je ne suis pas en mesure de fournir des renseignements personnels aussi détaillés au sujet des candidats que nous avons proposés.

Kelly Block: Ma question porte simplement sur M. Guzman. De toute évidence, c'est lui qui a été retenu si, en fait, il figurait sur une liste.

D'accord, merci.

Dans le budget de 2025, des fonds sont alloués à SPAC pour établir l'AID et des fonds sont réservés pour l'Agence, à compter de 2026. À la page 199 du budget déposé hier, on peut lire que la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense recevra 13 millions de dollars en 2026-2027. Est-ce exact?

• (1605)

Dominique Blanchard: Je n'ai pas la référence exacte sous les yeux. Je me souviens que c'était de l'ordre de 38 millions de dollars sur une période de quatre ou cinq ans.

Oui, ce serait pour soutenir les opérations. Je pense que l'organisation est maintenant soutenue grâce à un certain financement interne de SPAC.

Kelly Block: Je suppose que ma dernière observation sera la suivante: avec 13 millions de dollars en 2026-2027 et peut-être un salaire et une prime de près d'un million de dollars, le PDG absorbe un treizième du budget pour l'exercice 2026-2027.

Merci.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à Mme Rochefort, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

[Français]

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

J'aimerais approfondir certaines des questions qui ont déjà été posées pour comprendre dans quelle mesure le Conseil du Trésor du Canada, votre secrétariat, participera au soutien de Services publics et Approvisionnement Canada pour l'élaboration des indicateurs de résultats ministériels et des normes de mesure liés à cette nouvelle organisation.

Dominique Blanchard: Je dirais que, comme c'est le cas pour tous les ministères, ces exigences seront les mêmes pour l'Agence de l'investissement pour la défense, et elles se refléteront dans les rapports ministériels de SPAC.

Le Conseil du Trésor joue un rôle dans l'approbation des responsabilités fondamentales des ministères. Si des modifications devaient être apportées au cadre, elles seraient soumises au Conseil du Trésor ou à l'autorité déléguée appropriée.

Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Franco?

Emilio Franco: Le Conseil du Trésor a une politique sur les résultats. Comme tout autre ministère, SPAC et l'Agence de l'investissement pour la défense qui en fait partie, devront établir les résul-

tats de leurs programmes, et ceux-ci seront, comme Mme Blanchard l'a mentionné, déclarés dans les RRM.

Pauline Rochefort: Avez-vous des exemples de ce à quoi ressembleraient ou pourraient être ces mesures?

Emilio Franco: Je ne peux pas faire de suppositions. Le ministère serait mieux placé pour parler de la façon dont il évaluera ses résultats et en fera rapport au Parlement et aux Canadiens.

Pauline Rochefort: Merci.

Pourriez-vous nous parler du rôle que jouera le Conseil du Trésor dans la définition du cadre juridique et stratégique des marchés et des achats fédéraux pour la nouvelle agence de défense?

Dominique Blanchard: Je pourrais peut-être commencer, et laisser ensuite la parole à M. Franco.

Le cadre juridique et le cadre stratégique sont maintenant les mêmes que ceux qui s'appliquent à tous les ministères en matière d'approvisionnement, à part les exceptions que j'ai déjà mentionnées dans le cas de la passation des marchés. Si l'Agence a besoin de délégations supplémentaires ou d'exemptions supplémentaires aux politiques, elle peut en faire la demande au Conseil du Trésor, et le secrétariat devra faire une analyse au cas par cas pour voir quel avis donner à ce sujet.

Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Franco?

Emilio Franco: Absolument, je suis toujours heureux de parler d'approvisionnement.

Je pense qu'il est important de souligner, encore une fois, que cette organisation suit les mêmes règles que tout le monde, avec les exceptions que nous avons soulignées. Cela comprend les lois, les règlements, les accords sur le commerce et les politiques du Conseil du Trésor en matière d'approvisionnement.

L'Agence aura également — je crois important de le souligner — son propre ensemble de contrôles, de systèmes et de processus d'approvisionnement qui seront uniques et spécifiques à son mode de fonctionnement. Cela s'ajoutera aux cadres plus généraux. Elle devra également avoir, comme toute autre organisation, des contrôles en place comme la surveillance, la vérification, les contrôles financiers et la tenue de dossiers. Toutes ces règles s'appliqueront à cette agence, comme à toute autre organisation.

Bien entendu, le vérificateur général et l'ombudsman de l'approvisionnement continueront d'avoir un rôle à jouer dans la surveillance des approvisionnements effectués par n'importe quelle organisation, y compris celle-ci.

Enfin, un aspect très important à mes yeux, est la transparence. Les marchés publics de l'Agence continueront d'être publiés de façon proactive sur le portail du gouvernement ouvert.

Pauline Rochefort: Je vais peut-être poser une brève question, dans ce cas, pour revenir sur la question de la transparence.

Comment les renseignements sensibles de la défense seront-ils protégés dans ce contexte?

Emilio Franco: La publication des marchés publics est gérée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Par conséquent, s'il y a des aspects délicats d'un marché qui ne devraient pas être publiés, ces renseignements peuvent être retenus. La pratique générale veut que vous publiez le plus possible de renseignements et ne reteniez que les renseignements de nature délicate.

• (1610)

Pauline Rochefort: Je vous remercie de cette information.

C'est tout pour moi. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Tantôt, il a été question de la capacité industrielle du Canada. Le gouvernement dit vouloir arrimer la défense, les entreprises canadiennes et la capacité industrielle nationale. Faire affaire avec Ottawa est déjà complexe. Certaines personnes m'ont d'ailleurs dit combien c'était compliqué, qu'il fallait mener des études, et ainsi de suite.

Au Québec, Chantier Davie Canada a dû emprunter à Investissement Québec pour être en mesure de faire affaire avec le fédéral.

La Banque de développement du Canada, ou BDC, les Sociétés d'aide au développement des collectivités, ou SADC et les agences de développement vont-elles soutenir les entreprises régionales? Cela me préoccupe vraiment beaucoup.

Dominique Blanchard: C'est une très bonne question. Je ne sais pas si j'ai une bonne réponse.

Il est vrai que les organismes et les sociétés dont vous parlez ont un rôle à jouer pour soutenir l'industrie, mais cela ne s'applique habituellement pas à l'industrie de la défense. Je ne veux pas faire de spéculations, mais il est possible qu'ils jouent un plus grand rôle en ce domaine, étant donné l'objectif exceptionnel et ambitieux du gouvernement.

Marie-Hélène Gaudreau: On a examiné les pratiques de divers pays en matière d'approvisionnement pour la défense. C'est bien.

En France, il y a la Loi de programmation militaire. Au Parlement canadien, nous votons pour des orientations. L'approvisionnement donne des leviers aux parlementaires.

Cela dit, les objectifs ultimes sont la transparence et la prévisibilité pour les industriels, ce qui est bon pour notre économie.

Quels sont vos plans pour ce qui est de consulter le Parlement et de parler aux industriels? On parle de faire des choix, de prévisibilité. On regarde ce qui se passe en ce temps de crise.

Que pouvez-vous nous dire à cet égard?

Dominique Blanchard: C'est une très bonne question. Il faudra cependant la poser à l'Agence de l'investissement pour la défense. Une fois qu'elle sera mise en place, ses représentants seront mieux en mesure de répondre à votre question.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord, madame Blanchard.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Jansen, vous avez la parole.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): J'espère que cela ne vous dérange pas. Je vais commencer par une question assez simple.

L'ancien système, si je comprends bien, fonctionne comme suit: c'est le ministère de la Défense nationale qui décide des besoins. Approvisionnement Canada s'occupe de la passation des marchés. Le ministère de l'Industrie ajoute les gadgets et les exigences techniques, et le Conseil du Trésor approuve la dépense. Par conséquent, il y a quatre ministères qui participent à chaque achat important de matériel de défense. Est-ce exact?

Dominique Blanchard: Oui, au minimum.

Tamara Jansen: D'accord. Chacun a son propre mandat, son propre processus d'approbation et sa propre équipe de gestion des risques. Est-ce exact?

Dominique Blanchard: Oui, je pense que c'est exact.

Tamara Jansen: Êtes-vous donc d'accord pour dire que le système ne fonctionnait tout simplement pas, qu'il a causé des retards et des dépassements de coûts énormes?

Dominique Blanchard: Je pense que plusieurs raisons expliquent les dépassements de coûts, mais oui.

Tamara Jansen: D'accord.

La solution du premier ministre consistait à ajouter une cinquième organisation, la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense, pour corriger ce processus. Est-ce exact?

Dominique Blanchard: Je dirais que ce qui est important, c'est la façon dont cette organisation assume certains des rôles et responsabilités qui ont déjà été assumés par celles que vous avez mentionnées.

Tamara Jansen: D'accord.

Pour que ce soit bien clair, aucun des quatre ministères originaux n'est retiré du processus ou ne perd sa participation au processus. Est-ce exact?

Dominique Blanchard: Je pense que cela reste à voir. Cette nouvelle organisation en est à ses premiers balbutiements. Il ne fait aucun doute que certaines des capacités au sein de ces organisations pourraient être moindres...

Tamara Jansen: Elles sont toujours là.

Dominique Blanchard: Les organisations sont toujours là, oui.

Tamara Jansen: Il y a encore la Défense nationale, Approvisionnement, Innovation et Sciences et le Conseil du Trésor, en plus de la nouvelle organisation qui s'occupe des gros achats — plus de 100 millions de dollars. C'est ce que je comprends.

Dominique Blanchard: Oui, encore une fois, il peut y avoir des organisations au sein de ces ministères qui seraient mises sur pied ou qui auraient des rôles plus petits à l'avenir, mais elles auraient quand même un rôle à jouer, oui.

Tamara Jansen: D'accord.

La personne qui a été choisie pour la diriger, et pour ce qui semble être un salaire de près de 1 million de dollars si on inclut les primes — on verra —, c'est M. Guzman. Il a fait carrière dans le secteur bancaire — une carrière en finance, en gestion de patrimoine et sur les marchés financiers —, mais il n'a aucune expérience des marchés publics ni de l'armée, d'après ce que je peux voir, pas même comme élève-officier.

Madame McClymont, était-il sur votre liste?

• (1615)

Donnalyn McClymont: Comme je l'ai mentionné plus tôt, et comme cela a été mentionné dans l'annonce du premier ministre, M. Guzman a été choisi parce que, comme vous venez de le dire, il possède des décennies d'expérience en matière d'investissements et de finances, d'affectation du capital, de réalisation de projets...

Tamara Jansen: Je vous demandais simplement s'il était sur votre liste.

Je me demande, monsieur le président, si vous pourriez m'aider. C'est une question assez directe.

Le président: Êtes-vous en mesure de fournir une réponse?

Donnalyn McClymont: Par respect pour les renseignements personnels, je ne suis pas en mesure de dire précisément qui figurerait sur les diverses listes.

Tamara Jansen: Ma question porte précisément sur M. Guzman. Je me demande simplement, si M. Guzman ne figurait pas sur votre liste, si le premier ministre vous a même consultée.

Vince Gasparro: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

La témoin a déjà répondu à cette question trois fois, alors...

Tamara Jansen: Non, elle n'a pas répondu à la question.

Vince Gasparro: Elle a répondu. Elle vous a donné une réponse.

Le président: Chers collègues, laissez M. Gasparro terminer son rappel au Règlement.

Vince Gasparro: Elle a répondu trois fois à cette question précise. La députée est à la limite en train de harceler la témoin.

Allez-vous passer le reste du temps à poser la même question? Elle vous a donné la réponse.

Le président: Merci, monsieur Gasparro. J'ai entendu le rappel au Règlement.

Je ne pense pas que ce soit du harcèlement. Je crois qu'il s'agit d'une question très simple, et je pense que nous aimerions obtenir une réponse directe à cette question. Je ne crois pas que cela trahit la confidentialité.

Donnalyn McClymont: La réponse simple serait que, de toute évidence, son nom y figurerait parce qu'on lui a demandé d'assumer ce rôle. Ce serait la meilleure réponse que je pourrais vous donner.

Tamara Jansen: La réforme n'est pas menée par quelqu'un qui a déjà acheté un sous-marin ou un F-35. Elle est dirigée par quelqu'un qui a géré des portefeuilles et des fiducies de placement.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste un peu plus d'une minute et demie.

Tamara Jansen: Si on regarde ce qui semble se passer ici, on voit que nous avons une nouvelle enveloppe de dépenses massive de plus de 80 milliards de dollars sur cinq ans, un contrôle centralisé — donc un organisme qui gère les gros achats —, un banquier du secteur privé qui le dirige, dont le savoir-faire est d'affecter du capital, et non pas de livrer du matériel. Il semble que le gouvernement se dote d'un portefeuille d'investissements, et non pas d'une armée plus forte. L'idée de construire un complexe industriel militaire axé sur le marché semble tout à fait contraire aux valeurs canadiennes.

Je me demande simplement si nous ne devrions pas craindre, avec M. Guzman à la barre, que nos fonds de défense soient utilisés

pour obtenir des résultats sur le marché plutôt que des résultats militaires?

Donnalyn McClymont: Monsieur le président, je me reporte encore une fois au communiqué de presse du premier ministre dans lequel il a dit très clairement qu'il était d'avis — et c'est la prérogative du gouverneur en conseil de choisir les personnes qu'il estime les mieux aptes, je dirais, à occuper les postes hautement prioritaires pourvus par le gouverneur en conseil —, que M. Guzman a le savoir-faire, comme le député y a fait allusion, pour affecter du capital, réaliser des projets et des investissements majeurs.

J'aimerais revenir sur certains des commentaires formulés par mes collègues du Conseil du Trésor. Souvent, lorsque nous sommes à la recherche de personnes formidables pour diriger ces organisations, nous cherchons des antécédents particuliers que nous n'avons peut-être pas au gouvernement. Nous cherchons un sens aigu du leadership, et nous savons que le gouvernement possède des compétences qui peuvent aider la personne à réussir.

Le président: C'est tout le temps que nous avons.

Madame Sudds, vous avez cinq minutes.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie tous les trois de votre présence et du travail que vous faites.

Tout d'abord, j'aimerais poser une question simple à quiconque est le mieux placé pour y répondre: comment prévoit-on que la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense collaborera avec l'industrie canadienne?

Bien sûr, il y a énormément d'intérêt, compte tenu des mesures que notre gouvernement prend relativement à notre engagement envers l'OTAN. Cela crée d'énormes possibilités pour l'industrie canadienne en matière d'innovation, d'emplois et d'investissements. Comment cela nous permettra-t-il de renforcer l'infrastructure industrielle de défense du Canada?

Dominique Blanchard: Je peux peut-être commencer, et si d'autres ont des commentaires à faire, ils pourront intervenir.

Je crois comprendre qu'il y a eu et qu'il continuera d'y avoir de vastes consultations avec l'industrie nationale au sujet des rôles qu'elle croit pouvoir jouer et de la meilleure façon dont le gouvernement peut l'aider à s'acquitter de ces rôles. Comme on l'a mentionné plus tôt, il y a un certain nombre de secteurs pour lesquels l'industrie nationale est vraiment forte à l'heure actuelle, alors il pourrait être possible de renforcer ces capacités en fonction des types d'investissements stratégiques que l'agence de l'investissement est bien placée pour faire. Je pense qu'ils auront une meilleure idée de la situation et une meilleure réponse que moi, malheureusement.

Comme je l'ai dit, ces discussions sont très actives sur différents fronts, y compris avec SPAC, la Défense nationale et les employés de l'Agence de l'investissement pour la défense.

• (1620)

L'hon. Jenna Sudds: Incroyable. Je vous en remercie. C'est de toute évidence une occasion en or pour le secteur canadien de la défense.

En réfléchissant un peu à la façon dont l'Agence de l'investissement pour la défense fonctionnera dans le contexte des cadres d'approbation existants du Conseil du Trésor, j'imagine que certains changements sont envisagés afin de simplifier le processus décisionnel sans compromettre la responsabilisation. Pouvez-vous nous en parler?

Dominique Blanchard: Pour nous, au secrétariat, il ne s'agit pas de choisir entre le maintien du statu quo et le retrait complet et l'abdication de nos responsabilités; il s'agit de trouver le bon moment pour que le conseil intervienne. L'exemple que nous avons donné aujourd'hui au sujet de l'autorité contractante est très bon. Cela donnera au Conseil du Trésor l'occasion d'avoir une vue d'ensemble de l'approche en matière d'approvisionnement qui est envisagée beaucoup plus tôt que ce qu'il ferait dans le cadre de l'approche actuelle, et peut-être d'exercer l'influence qu'il estime nécessaire.

Comme je l'ai dit, il faut adopter une approche fondée sur le risque plutôt que de se fonder uniquement sur d'autres facteurs, comme les montants. Il s'agit d'attirer l'attention sur les éléments qui sont les plus importants. Au secrétariat, nous sommes dans un processus d'amélioration continue lorsqu'il s'agit de calibrer notre rôle relativement à notre fonction de remise en question. Notre mandat n'est pas seulement de remettre en question, mais d'aider les ministères à atteindre leurs objectifs et de les aider à cerner les risques et à les atténuer. Le point où nous nous situons dans ce processus est une question très importante à laquelle nous réfléchissons beaucoup, et nous continuons de le faire.

Le cas dont nous parlons aujourd'hui, celui de l'approvisionnement en matière de défense, en fait partie, mais nous continuons d'examiner la question de façon plus générale: comment pouvons-nous être plus efficaces? Est-ce que nous demandons le bon genre de renseignements, et est-ce que nous le faisons au bon moment afin de pouvoir prodiguer des conseils judicieux et un solide soutien au Conseil du Trésor lorsqu'il prend ses décisions?

L'hon. Jenna Sudds: Incroyable.

Je crois que mon temps est écoulé.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

M. Gill a maintenant la parole pour cinq minutes, puis ce sera au tour de Mme Khalid.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être venus.

Hier soir, le comité de l'industrie a entendu les témoignages d'experts qui ont dit que la bureaucratie à l'Agence de l'investissement pour la défense ne serait responsable que de 8 % de l'approvisionnement en matière de défense. Cela laisse 92 % de l'approvisionnement coincé dans la boucle des cinq autres ministères, soit le MDN, SPAC, ISDE, Justice et le SCT.

Quels sont les plans pour ce qui est des 92 % restants de l'approvisionnement?

Dominique Blanchard: Je n'ai pas les statistiques que vous avez citées. Je me contenterai de dire, encore une fois, qu'il s'agit d'une toute nouvelle organisation. C'est donc pour nous, au secrétariat, un aspect intéressant de travailler avec l'organisation pour comprendre le processus d'intégration des nouveaux approvisionnements.

Il est vrai qu'il y aura encore des acquisitions qui se feront à l'extérieur de l'Agence de l'investissement pour la défense. Soutenir l'organisation et veiller à ce qu'elle dispose de tout ce qu'il lui faut pour s'occuper de l'approvisionnement est une discussion continue que nous aurons avec l'agence.

Harb Gill: Quel accès M. Guzman aura-t-il aux hauts fonctionnaires du gouvernement, à part le secrétaire de la défense? Quels contrôles ont été mis en place pour s'assurer qu'il n'y a pas de perception de violation des normes d'éthique ou d'irrégularités qui pourraient être perçues comme telles par le grand public?

Il y a déjà une érosion importante de la confiance du public à l'égard de ce genre de nominations.

● (1625)

Donnalyn McClymont: M. Guzman fera partie des échelons supérieurs de la fonction publique. Il travaillera en étroite collaboration avec des collègues du Conseil du Trésor, de la Défense nationale et de Services publics et Approvisionnement Canada.

En ce qui concerne le conflit d'intérêts en matière d'éthique, si vous voulez, il sera de toute évidence assujéti à la Loi sur les conflits d'intérêts, comme n'importe quel titulaire de charge publique principal.

Pour notre part, nous travaillons en étroite collaboration avec le commissaire lorsque nous recevons des candidats de l'extérieur qui ont peut-être, ou non, des actifs ou des avoirs qui relèveront de l'application de la loi. Dans le cas d'un candidat éventuel, nous organisons une série de séances d'information avec le commissaire à l'éthique pour nous assurer que les personnes peuvent se conformer à la loi avant que nous envisagions leur nomination. Le commissaire à l'éthique a eu la gentillesse de le faire dans les circonstances qui nous occupent.

Je n'ai pas de détails précis sur les conversations que le commissaire aurait eues avec M. Guzman, mais cela fera certainement partie de ses responsabilités en sa qualité de titulaire de charge publique principal.

Harb Gill: Sera-t-il assujéti à la période de restriction d'un an?

Donnalyn McClymont: Il sera assujéti à toutes les exigences imposées à tous les titulaires de charge publique principaux en vertu de la Loi sur les conflits d'intérêts et de la Loi sur le lobbying.

Harb Gill: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute et demie.

Harb Gill: Je viens de Windsor. Nous vivons une crise de l'abordabilité depuis un bon moment déjà.

Comment la création de cette nouvelle agence dotée d'un cadre supérieur bien rémunéré reflète-t-elle les priorités du gouvernement? Comme nous l'avons entendu de la bouche de Mme Block, le treizième du budget lui sera alloué. Quel est le rendement prévu de l'investissement?

L'Agence s'engagera-t-elle à publier des résultats clairs, comme des économies en matière d'approvisionnement, un calendrier de livraison plus rapide et du soutien pour l'industrie? Participera-t-il également à l'acquisition des F-35?

Dominique Blanchard: Je ne peux pas me prononcer sur les acquisitions précises qu'il entreprendra. Ce serait une question à poser à l'Agence et au PDG.

Pour ce qui est de savoir si l'Agence sera tenue de rendre compte de ses résultats, oui, elle le sera, au même titre que tous les ministères sont tenus de faire rapport des résultats par l'entremise des rapports ministériels.

Harb Gill: L'Agence a-t-elle un cadre de gouvernance ou de surveillance quelconque? Y a-t-il des cadres de travail dont vous pourriez nous faire part?

Dominique Blanchard: Je pense qu'une partie de la documentation qui a déjà été demandée répondrait à certaines de vos questions.

Pour ce qui est des cadres de gouvernance, je ne peux parler que d'une partie de ce qui existe au Conseil du Trésor pour la gouvernance et la surveillance. Je peux dire que, en ce qui concerne l'approvisionnement en matière de défense, plusieurs niveaux de gouvernance et de surveillance sont déjà en place. L'Agence continuera d'être assujettie à cette surveillance.

Harb Gill: Étant donné que vous tenez les cordons de la bourse et le portefeuille, pouvez-vous nous fournir une ventilation du budget et du plan de dotation?

Je suppose que vous allez signer le chèque pour ces gens.

Dominique Blanchard: Le financement vient d'être annoncé dans le budget. Il faudra présenter une proposition au conseil d'administration pour avoir accès à ce financement.

De plus amples renseignements seront fournis.

Harb Gill: Pouvez-vous nous donner cette ventilation?

Dominique Blanchard: Je n'ai pas cette information en ce moment.

Harb Gill: Qui l'aurait?

Dominique Blanchard: Il incombera à l'Agence d'en faire la présentation au Conseil du Trésor lorsqu'elle sera prête à accéder à ce financement.

Harb Gill: Vous signez le chèque, mais vous ne pouvez pas nous donner cette information.

Dominique Blanchard: Je ne parle que du financement qui vient d'être annoncé dans le budget.

Le président: Merci. C'est tout le temps que nous avons.

Madame Khalid, vous avez la parole.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais commencer par vous demander, pour les besoins de nos électeurs qui nous écoutent aujourd'hui, quelle est la différence entre une agence et un ministère? Pourquoi est-ce important?

Dominique Blanchard: Je vous remercie de la question. C'est une très bonne question.

Ce que je dirais au sujet des organismes de service spécial qui ont été établis — comme je l'ai dit, il y en a plus d'une douzaine aujourd'hui; les premiers sont ceux du début des années 1990 —, c'est qu'ils font partie des unités de ministères existants. Il est relativement simple de les créer à cet égard. Ils sont assujettis aux mêmes exigences et structures qu'un ministère.

Comme je l'ai dit, on peut leur accorder des pouvoirs spéciaux. Je dirais que la plupart des OSS que nous avons examinés sont axés sur le service et ont un mandat très distinct. Certains peuvent être

assez grands, comme la Garde côtière canadienne, ou ils peuvent être très petits.

Comme je l'ai dit, il n'est pas nécessaire de recourir à une loi pour les créer. Ils sont assujettis aux mêmes règles et exigences que les ministères. Ils peuvent exécuter une fonction discrète et avoir leur propre empreinte.

• (1630)

Iqra Khalid: Si j'ai bien compris, vous dites que les organismes ont beaucoup plus de pouvoir discrétionnaire que les ministères.

Dominique Blanchard: Pas nécessairement. Ils pourraient demander ces pouvoirs s'ils le souhaitent et si cela devait être des outils... Je ne parle que des pouvoirs qui relèvent du Conseil du Trésor, mais il y a d'autres pouvoirs ou délégations qui existent même au sein d'un ministère et qui peuvent ou non être accordés à ces organismes de service spécial.

Les pouvoirs qui relèvent du ministre pourraient également être délégués aux organismes de service spécial. Je dirais que cela dépend du mandat précis de ces organismes.

Iqra Khalid: En ce qui concerne l'organisme dont nous parlons, pouvez-vous nous dire quels pouvoirs discrétionnaires lui sont accordés? Quelles décisions ses dirigeants peuvent-ils prendre de leur propre chef, à titre d'agence, sans que le pouvoir exécutif n'intervienne?

Dominique Blanchard: Monsieur Franco, voulez-vous en parler?

Emilio Franco: Encore une fois, je dirais simplement que l'Agence de l'investissement pour la défense est une entité au sein de Services publics et Approvisionnement Canada qui, en créant cet organisme, devra déterminer dans quelle mesure les processus et contrôles existants au sein du ministère s'appliquent à celui-ci ou la souplesse interne qu'il offre. Je pense que les dirigeants du ministère seraient les mieux placés pour vous en dire davantage sur la façon dont cela sera géré.

Iqra Khalid: Merci.

Madame McClymont, j'aimerais vous demander comment un organisme comme celui-ci interagit avec les obligations internationales que nous avons auprès de l'OTAN, par exemple, et d'autres organisations multilatérales. Comment s'acquitte-t-il du rôle que le Canada doit jouer pour remplir ces obligations?

Donnalyn McClymont: J'aimerais bien essayer de répondre à cette question, mais je suis la personne chargée des nominations. J'aimerais bien vous donner mon point de vue personnel, mais ce serait probablement une mauvaise chose. Je ne sais pas.

Madame Blanchard, pouvez-vous répondre?

Dominique Blanchard: Merci.

Je vais essayer aussi. Je ne peux pas parler des interactions pré-cises avec l'OTAN elle-même, mais il ne fait aucun doute que pour ce qui est de l'objectif en matière de dépenses, ce sera un outil très important pour atteindre cet objectif, le but étant de simplifier et d'accélérer l'approche en matière d'approvisionnement, à tout le moins pour ce qui est des sommes dont on parle, pour atteindre la cible de 2 % et, en fin de compte, celle de 5 %.

Le rythme de l'approvisionnement, qui je crois est bien compris... Dans certains cas, cela peut prendre beaucoup de temps. Comme je l'ai dit, l'objectif ou le facteur déterminant, en partie, pour cette organisation est de s'assurer qu'elle peut accélérer le processus afin d'atteindre ces engagements internationaux, y compris la cible de l'OTAN.

Iqra Khalid: Lorsque nous parlons de respecter ces engagements, est-ce que la création de l'Agence et la somme dépensée pour sa création comptent dans cette obligation?

Dominique Blanchard: C'est une bonne question. Je ne sais pas si M. Franco connaît la réponse, mais nous devons peut-être vous revenir là-dessus.

Emilio Franco: Je ne sais pas si cette organisation contribue ou non au 5 %. Je sais qu'il y a un exercice pour évaluer la contribution du Canada à ses cibles de l'OTAN, avec des organisations qui mettent en évidence le travail qu'elles font pour appuyer la défense, mais je ne connais pas précisément la présente organisation et sa façon de contribuer.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons terminer avec Mme Gaudreau, pour deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: En fait, j'aimerais poser une autre question, monsieur le président.

Sérieusement, j'ai vraiment une inquiétude. J'aurais besoin d'être rassurée.

Comment peut-on affirmer qu'il n'y aura pas de chevauchement des tâches, par exemple sur le plan de la procédure, des ententes de gestion et des chaînes d'autorité?

Je n'avais peut-être pas pris conscience de cela, mais on parle quand même de quatre organismes, qui peuvent prendre des décisions simultanément. Il est question de la Défense nationale, du Conseil du Trésor, de Services publics et Approvisionnement Canada et du Bureau du Conseil privé.

Qui serait responsable, s'il y a un échec?

• (1635)

Dominique Blanchard: Merci de la question.

C'est l'Agence de l'investissement pour la défense qui serait responsable. Nous nous efforçons de consolider les autorités pour qu'il y ait moins d'éléments de décision dans le processus d'approvisionnement.

Comme il s'agit d'une nouvelle agence, le chevauchement des tâches sera une préoccupation autant pour eux que pour nous. Nous voulons éliminer le double emploi qui existe présentement.

Marie-Hélène Gaudreau: J'ai un souhait, monsieur le président.

Nous avons l'occasion, ce qui est assez rare, d'entrevoir ce qui peut arriver. Normalement, nous constatons après coup ce qui n'a pas marché ou nous félicitons les gens si ça marche. Malheureusement, ce n'est pas toujours ce qui se passe ici.

J'aimerais vraiment que, en amont, nous puissions suivre les différentes étapes. Nous pourrions examiner la question de la gouvernance. J' imagine que, dans six mois, les témoins auront des réponses aux questions que nous leur avons posées.

Il faut suivre la situation de près, monsieur le président. Il s'agit de fonds publics.

Les gens sur le terrain se disent que c'est encore un autre scénario qui sera difficile à suivre et que, finalement, ça ne progressera pas.

Si nous voulons prouver le contraire aux gens, je pense que nous devrions inviter de nouveau les témoins, sous peu, pour leur demander de nous offrir de l'information complémentaire.

Dominique Blanchard: Je crois que Services publics et Approvisionnement Canada et l'Agence de l'investissement pour la défense seront les mieux placés pour répondre à vos questions.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons ajouter quelques interventions.

Nous allons passer à Mme Block pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Kelly Block: Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion d'intervenir. Nous allons voir si je peux utiliser les cinq minutes.

Le gouvernement a annoncé une nouvelle politique, la politique « Achetez canadien », qui s'appliquerait aux contrats octroyés par le gouvernement fédéral. Combien de fournisseurs canadiens sont censés remplacer les fournisseurs d'autres pays par la directive « Achetez canadien » en vigueur? Avez-vous une idée du déplacement qui pourrait se produire?

Emilio Franco: Je n'ai pas les chiffres précis devant moi. En ce qui concerne la politique annoncée en septembre, les détails précis de sa mise en œuvre sont en voie d'être finalisés. L'engagement annoncé a été pris à la fin de novembre. Cela devrait être prochainement.

Je pense qu'il est important de souligner que, à l'heure actuelle, le gouvernement fait la plus grande partie de ses affaires avec des fournisseurs canadiens, mais que la possibilité qu'offrent la politique et la stratégie « Achetez canadien », c'est d'examiner comment nous appuyons les intrants, les matériaux et l'utilisation de contenu canadien dans nos acquisitions. L'une des annonces portait sur la façon dont nous pouvons soutenir les matériaux canadiens — l'aluminium, l'acier et le bois — en veillant à ce que ces éléments fassent partie de ce que nous achetons. Nous achetons d'une entreprise canadienne et nous examinons comment cette entreprise peut tirer parti des intrants du Canada dans la réalisation de ce travail.

Je pense que c'est un élément important. Les détails précis suivront, mais comme je l'ai mentionné, je crois que la grande majorité de nos contrats actuels sont avec des entreprises canadiennes. Il s'agit de la façon dont nous travaillons avec ces entreprises canadiennes pour favoriser un plus grand contenu canadien et des intrants canadiens.

Kelly Block: Merci beaucoup.

La stratégie nationale de construction navale visait à faire en sorte que toutes les provinces puissent participer à la chaîne d'approvisionnement de l'initiative de construction navale. Pouvez-vous nous dire quelle incidence cela pourrait avoir sur la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense? Par exemple, ces dernières années, le Comité a appris que les contrats sont souvent conçus de manière à favoriser certaines entreprises et à en exclure d'autres. Réfléchissez-vous aux règles qui pourraient s'appliquer à la passation de marchés par l'entremise de l'Agence de l'investissement pour la défense pour veiller à ce que des entreprises plus petites, peut-être, continuent d'avoir la possibilité d'obtenir ces occasions d'approvisionnement auprès du gouvernement du Canada?

Emilio Franco: Je pense qu'il y a deux aspects à cela. Premièrement, il est important de souligner qu'il revient à la Défense nationale d'établir ses besoins. Elle doit déterminer les capacités et les besoins techniques des forces, qui sont ensuite présentés à l'Agence de l'investissement pour la défense pour que celle-ci détermine l'approvisionnement.

L'Agence de l'investissement pour la défense a le mandat — c'était l'un des principaux objectifs de son annonce — de travailler avec l'industrie canadienne. Je m'attendrais à ce que, dans le cadre de ces conversations, elle examine la façon dont l'approvisionnement peut le mieux appuyer l'industrie nationale, soit par l'entremise des entrepreneurs principaux ou de la chaîne d'approvisionnement en général. Je m'attends à ce que cela soit un facteur dans la façon dont elle déterminera l'approche en matière d'approvisionnement, ce qui devrait en fin de compte permettre de soutenir l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement partout au Canada grâce à ces activités.

• (1640)

Kelly Block: Merci.

Le président: Monsieur Gasparro, vous avez la parole.

Vince Gasparro: Excellent. Merci.

Pouvez-vous nous expliquer comment les principaux objectifs de l'organisation contribueront à la croissance du PIB du Canada? Quel effet multiplicateur l'activité industrielle liée à la défense devrait-elle produire?

Dominique Blanchard: Je n'ai pas les chiffres concernant ces cibles. L'intention est d'utiliser l'approvisionnement pour aider à équiper les forces comme un outil ou un mécanisme qui peut également appuyer l'industrie canadienne. Je n'ai pas les chiffres. Nous avons mentionné que l'Agence devra établir ses propres cibles, et il serait bon de poser ces questions à l'AID.

Encore une fois, du point de vue du Secrétariat du Conseil du Trésor, ce n'est qu'un élément d'une chaîne d'approvisionnement beaucoup plus vaste.

Vince Gasparro: On peut probablement supposer sans se tromper que si vous rationalisez le gaspillage, vous améliorez l'efficacité pour les achats importants. Le développement des infrastructures aura un effet positif sur notre produit intérieur brut. On peut supposer sans risque de se tromper que ce sera positif. Le fait que nous ayons attiré des talents au sein de l'Agence pour favoriser cela devrait être considéré comme positif.

Dominique Blanchard: Je suis d'accord avec vous.

Vince Gasparro: De votre point de vue, comment l'Agence de l'investissement pour la défense va-t-elle concrétiser son objectif qui consiste à lier l'approvisionnement aux retombées industrielles nationales?

Nous pourrions ensuite parler de certains paramètres qui pourraient être utilisés à cet égard.

Dominique Blanchard: Je vais peut-être me tourner vers M. Franco.

Il existe une politique des retombées industrielles et technologiques, les RIT. De la façon dont l'AID est structurée, elle sera utile pour ce qui est de respecter certains des engagements et exigences en vertu de la politique des RIT.

Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Franco?

Emilio Franco: Je pense que vous avez mis le doigt dessus, mais je soulignerai simplement que la politique des retombées industrielles et technologiques exige que les acquisitions de matériel militaire dont le montant dépasse un certain seuil tiennent compte des avantages qui seront créés au Canada grâce à ce travail. En fait, elle exige que les fournisseurs se conforment à cette politique pour les contrats. Pour chaque dollar de la valeur du contrat, il y a un dollar d'investissement au Canada, qu'il s'agisse d'investissements directs dans l'industrie, de programmes de formation ou d'autres types de retombées.

L'engagement clé est que pour chaque dollar dépensé dans le cadre du contrat, des avantages doivent être générés d'une façon ou d'une autre pour le Canada. Cela devient un engagement de la part du fournisseur. Cela fait l'objet d'un suivi et d'une gestion tout au long de la durée du contrat. Je pense que l'Agence de l'investissement pour la défense, l'AID, jouera un rôle clé.

Nous avons vu que le personnel d'ISDE se joindra à l'AID pour appuyer la prestation et l'exécution de ces avantages pour le Canada.

Vince Gasparro: Êtes-vous convaincu que les entreprises canadiennes profiteront de ces importants contrats de défense, le cas échéant?

Emilio Franco: C'est l'un des principaux objectifs de l'AID. Elle vise à collaborer avec l'industrie canadienne pour examiner les possibilités et voir comment il faut élaborer notre processus d'approvisionnement et en tirer parti afin de soutenir le travail des Canadiens et des entreprises canadiennes.

Nous constatons, notamment, avec cette approche... Par le passé, les entreprises canadiennes ont connu des périodes d'expansion et de ralentissement ainsi que des contrats à court terme qui ont rendu difficile le renforcement de la capacité et l'établissement d'assises solides. L'Agence examinera les approches contractuelles avec pour objectif de favoriser les contrats à long terme et ceux qui permettent une croissance économique plus soutenue, mais aussi pour voir quelles sont les possibilités de stimuler à la fois la livraison d'équipements aux forces armées et l'économie canadienne.

• (1645)

Vince Gasparro: Je vais céder le reste de mon temps de parole à ma collègue.

Pauline Rochefort: Y aura-t-il un autre tour?

Le président: Non. Vous avez 20 secondes.

Pauline Rochefort: Je vais faire un bref commentaire pour donner suite aux questions de mon collègue.

Pour revenir aux antécédents de M. Guzman, j'ai remarqué que le mandat de l'Agence ne se limite pas aux achats. Sa mission est aussi d'aider les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion, afin qu'elles puissent développer des capacités de pointe et soutenir la concurrence mondiale. Les antécédents de M. Guzman correspondent parfaitement à cette capacité d'aider les entreprises canadiennes. En ce sens, c'est un excellent choix.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Chers collègues, nous allons terminer.

Je remercie les témoins de leur présence.

Très rapidement, j'ai une question. Vous avez dit que M. Guzman serait assujéti à la période de restriction d'un an. Je crois comprendre qu'il s'agit de la règle générale, à moins que le commissaire à l'éthique ne déroge à cette règle ou n'y renonce. Savez-vous si cela a été le cas pour M. Guzman?

Donnalyn McClymont: Je ne suis pas au courant. Nous pouvons essayer de faire un suivi, mais habituellement cela se fait bilatéralement entre le commissaire et le titulaire de charge publique, donc généralement nous n'avons pas cette information.

Le président: Si vous l'avez, pouvez-vous nous la transmettre, qu'elle soit positive ou négative?

Donnalyn McClymont: Bien sûr, nous pouvons vérifier et voir ce que nous avons dans nos dossiers.

Le président: C'est merveilleux.

Nous allons vous laisser partir.

Nous allons suspendre la séance quelques instants pour permettre à nos témoins de partir et à M. Bédard de s'installer.

• (1645) _____ (Pause) _____

• (1655)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Merci à tous de votre patience.

Nous accueillons notre légiste, M. Bédard.

Très rapidement, chers collègues, j'aimerais aborder quelques points, puis je céderai la parole à M. Bédard.

La motion originale concernant les documents de Stellantis a pris dans ses filets, faute d'un meilleur terme, des documents que nous ne cherchions probablement pas. L'un venait de la GRC, qui a repris contact avec nous, et il semble que la motion l'obligerait aussi à trouver, traduire et chercher des contrats d'achat individuels. Je propose que le Comité accepte de retirer ces éléments, car je ne crois pas que cela corresponde à l'intention de départ. Cela crée du travail supplémentaire pour la GRC sans aucune raison valable.

Cela vous convient-il, chers collègues? Ou voulez-vous que la GRC fasse ce travail?

Iqra Khalid: Je veux en parler, monsieur le président. Je veux parler de l'importance de la correspondance que nous envoie la GRC aujourd'hui à ce sujet.

Le président: D'accord, nous pouvons garder cela pour une autre fois.

Nous informerons la GRC qu'elle devra fournir ces éléments.

Iqra Khalid: Je suis désolée, monsieur le président, mais je ne pense pas qu'il vous revienne de prendre cette décision unilatéralement.

Le président: Madame Khalid, tout d'abord, c'était la motion. Ce n'est pas une décision unilatérale de ma part; c'est la motion.

Iqra Khalid: Toutes mes excuses, monsieur le président. Je suis désolée si je me suis mal exprimée.

Je veux dire que si nous répondons à la GRC et à sa correspondance, il me semble que cette réponse devrait être une lettre fondée sur la collaboration et le consensus.

Le président: C'est plutôt un oui ou un non dont nous avons besoin, à savoir si nous voulons que la GRC réponde à la demande contenue dans la motion.

J'avais suggéré de lui faire gagner du temps, parce que je ne pense pas que cela corresponde à l'intention du Comité, mais comme je n'ai pas le consentement unanime, nous allons continuer à demander à tous les ministères de répondre aux demandes de la motion.

Iqra Khalid: Monsieur le président, puis-je intervenir?

Le président: Allez-y, mais brièvement, parce que je veux passer à la suite.

Iqra Khalid: Je pense qu'il est un peu prématuré de demander le consentement unanime à la suite d'une lettre reçue par la GRC...

Le président: Je vais vous interrompre, madame Khalid, parce que nous manquons de temps.

Le consentement unanime n'a pas été obtenu, alors la question est réglée et nous allons passer à autre chose.

Madame Khalid, s'il vous plaît, j'ai pris une décision.

Iqra Khalid: J'invoque le Règlement.

Le président: Quel est votre rappel au Règlement?

Iqra Khalid: Je devrais avoir la parole lorsque j'essaie de faire valoir un point. Nous discutons d'une question très importante.

Le président: J'ai rendu une décision. Ce n'est pas un rappel au Règlement, et nous passons à autre chose. Si vous avez simplement l'intention de nous faire perdre les 15 minutes qu'il nous reste, dites-le.

Iqra Khalid: Monsieur le président, je n'essaie pas de retarder les choses. J'essaie de comprendre pourquoi on néglige ce que la GRC a à dire.

Le président: Nous n'avons pas le consentement unanime, alors la question est réglée.

Nous allons de l'avant.

Iqra Khalid: Monsieur le président...

Le président: Madame Khalid, j'ai rendu ma décision et nous poursuivons.

La deuxième question est la suivante. Vous avez tous reçu de la correspondance que le greffier a envoyée avec une réponse du ministère de l'Industrie au sujet des documents que nous avons demandés. En un mot, le ministère a remis au greffier des documents caviardés qui ne correspondent pas à ce que contient notre motion, et c'est la raison pour laquelle M. Bédard est ici. Je vais demander à M. Bédard d'expliquer ce que le ministère de l'Industrie a dit et quels sont nos droits, ou ce qui devrait être fait en vertu de la motion.

L'hon. Jenna Sudds: Monsieur le président, puis-je intervenir?

Le président: Allez-y, brièvement. S'agit-il d'un rappel au Règlement? De quoi s'agit-il, s'il vous plaît?

L'hon. Jenna Sudds: C'est au sujet du fait que nous venons de recevoir cette lettre, nous l'avons reçue au début de la réunion, et je pense qu'il est important qu'elle soit lue aux fins du compte rendu.

• (1700)

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Je vais céder la parole à M. Bédard, et je n'accepterai plus d'interruptions. Veuillez faire preuve de respect envers M. Bédard, notre légiste, qui a pris le temps d'être ici à ce sujet.

Iqra Khalid: Je suis désolée; toutes mes excuses, mais l'avis de convocation n'indique pas que M. Bédard devait comparaître aujourd'hui. L'avis de convocation indique...

Le président: Techniquement, étant donné que l'avis indique « Travaux du Comité », son nom ne peut pas y figurer. Quoi qu'il en soit, nous en sommes aux travaux du Comité, alors je demande à M. Bédard de nous éclairer.

Iqra Khalid: Je vais donc demander des précisions à ce sujet, monsieur le président.

L'avis de convocation indique, sous la rubrique « Travaux du Comité », « Réponse du gouvernement à la motion portant production de documents adoptée le lundi 20 octobre 2025 ». J'ai un doute, alors corrigez-moi si je me trompe, car vous avez beaucoup plus d'expérience que moi, mais comment étions-nous censés comprendre que M. Bédard, même si nous l'aimons beaucoup et apprécions qu'il soit ici, allait venir aujourd'hui? J'aurais aimé pouvoir me préparer à poser des questions pertinentes, parce que je pense que sa présence au Comité est très importante et qu'il a beaucoup d'éclairages intéressants à apporter sur cette question.

Monsieur le président, je vous pose la question.

Merci.

Le président: M. Bédard est ici pour conseiller le Comité.

Iqra Khalid: Pourquoi n'en avons-nous pas été informés?

Le président: Je vous l'ai dit au tout début de cette réunion.

Iqra Khalid: Non, vous ne l'avez pas fait.

Pauline Rochefort: Absolument pas.

Iqra Khalid: S'agissait-il d'une conversation privée, monsieur le président, 30 secondes avant le début de la réunion?

Le président: Madame Khalid, vous m'avez posé une question et j'essaie d'y répondre. J'apprécierais que vous cessiez de m'interrompre.

Iqra Khalid: Toutes mes excuses, monsieur le président.

Le président: Je vous l'ai dit et je vous ai demandé de transmettre cette information aux députés de votre parti. M. Bédard...

Iqra Khalid: [Inaudible]

Le président: Madame Khalid, je vais arrêter de vous donner la parole si vous allez jouer à ce petit jeu et continuer à m'interrompre. Vous ne cessez de m'interrompre.

J'ai demandé à M. Bédard d'expliquer au Comité les droits des parlementaires lorsqu'une motion très claire n'est pas respectée par le ministère de l'Industrie.

J'ai rendu une décision. Je vais céder la parole à M. Bédard. Nous entendrons les rappels au Règlement après l'intervention de M. Bédard.

Pauline Rochefort: J'invoque le Règlement.

Je suis heureuse que M. Bédard soit ici. Mais je proteste contre le manque d'information. Je n'étais pas au courant.

Le président: Il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement, mais je vous remercie de vos propos.

Ce n'est pas un rappel au Règlement. J'ai invité M. Bédard. Je peux le faire en tant que président.

Iqra Khalid: Je conteste votre décision.

Le président: Je ne sais pas quelle décision vous contestez.

Est-ce la présence de M. Bédard?

Iqra Khalid: Non, absolument pas.

Le président: Est-ce ma décision de l'inviter?

Iqra Khalid: Non, comme je l'ai dit, j'apprécie vraiment la présence de M. Bédard.

Je proteste contre votre incapacité à laisser les membres du Comité vous demander pourquoi ils n'ont pas été consultés et pourquoi on leur a dit de quoi il s'agirait aujourd'hui seulement trente secondes avant que vous ne mettiez fin à la réunion précédente.

Je conteste cela, monsieur le président, et il s'agit d'une motion dilatoire.

Le président: Je ne suis pas certain de ce que vous contestez. Quel résultat espérez-vous obtenir ainsi? Voulez-vous que M. Bédard parte ou contestez-vous mon droit de président de pouvoir convoquer des témoins?

Iqra Khalid: Votre question m'est-elle destinée, monsieur le président? J'aimerais y répondre.

Le président: Oui.

Iqra Khalid: Merci.

L'objet de ma contestation, et ce que j'essaie de faire valoir ici c'est que, quoi que nous fassions au sein du Comité...

Le président: Je suis désolé. Permettez-moi de vous interrompre deux secondes, puis je vous redonnerai la parole.

Quel est l'élément de ma décision que vous contestez?

Iqra Khalid: Votre refus de me donner la parole, monsieur le président.

Jeremy Patzer: Ce n'est pas une décision. Vous avez la parole.

Le président: Vous n'avez pas le droit de prendre la parole lorsque je discute d'une question. Si vous essayez de faire un rappel au Règlement et que je me suis prononcé contre, vous pouvez contester ma décision en affirmant qu'il s'agit bien d'un rappel au Règlement.

Allez-y.

Iqra Khalid: J'essaie de dire, monsieur le président, que je serais vraiment reconnaissante si nous pouvions collaborer davantage et ne pas nous retrouver dans une situation où on nous dit « Hé, soit dit en passant, voici ce qui est prévu pour la fin de la réunion d'aujourd'hui », alors que vous auriez pu dire exactement la même chose... Écoutez, je suis ici pour travailler avec vous, monsieur le président. Je suis ici pour travailler avec tous les membres du Comité afin de faire en sorte que nous faisons le travail et remplissons le mandat du Comité. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous tenez à jouer à ces petits jeux, monsieur le président, alors que nous pourrions simplement avoir des conversations ouvertes à l'avance.

• (1705)

Le président: Je vais vous interrompre, madame Khalid.

Je trouve votre accusation selon laquelle je me livre à des petits jeux très offensants.

Iqra Khalid: Vous m'avez accusé exactement de la même chose, il y a à peine deux minutes.

Le président: Je n'ai pas dit que vous jouiez à des petits jeux.

Iqra Khalid: Si, vous l'avez dit.

Le président: J'ai dit que vous alliez le faire.

Iqra Khalid: Lisez les bleus, monsieur le président.

Le président: Je cède maintenant la parole à M. Bédard.

Allez-y, monsieur.

Michel Bédard (légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes): Merci, monsieur le président et merci aux membres du Comité.

Le président m'a demandé d'être présent pour donner une séance d'information sur le privilège parlementaire et, en particulier, sur le pouvoir de demander des documents.

Je vais vous présenter le privilège, puis je me ferai un plaisir de répondre aux questions des membres du Comité.

En qualité de grand enquêteur de la nation, les deux chambres du Parlement ont le droit d'instituer et de mener des enquêtes. Ce droit fait partie des privilèges, immunités et pouvoirs que l'on réunit sous le nom de privilège parlementaire et qui sont enracinés dans la Constitution et la Loi sur le Parlement du Canada. Ces droits sont fondamentaux pour le rôle de la Chambre et de ses comités, et ils ont été reconnus par les tribunaux. Ils comprennent le pouvoir constitutionnel de convoquer des personnes et d'exiger la production de dossiers.

[Français]

Il n'existe aucune limite au droit du Parlement d'ordonner la production de documents, pourvu que ces documents existent, qu'ils soient sous forme physique ou électronique, et qu'ils soient situés au Canada. Ce pouvoir d'ordonner la production de documents n'est assujéti qu'aux exceptions ou restrictions expressément prévues par la Chambre ou par ses comités.

Cela dit, dans l'exercice de ce pouvoir, et lorsqu'ils déterminent quelles informations sont nécessaires aux fins de leurs travaux, les comités devraient s'efforcer d'équilibrer leur rôle de grands inquisiteurs de la nation avec les considérations légitimes d'intérêt public pouvant justifier de limiter la divulgation de certains renseignements, ce qui peut inclure des clauses contractuelles de confidentialité.

Lorsqu'un comité est confronté à une revendication de confidentialité, comme c'est le cas en l'espèce, il dispose de plusieurs options. Il peut décider de ne pas insister pour obtenir la totalité ou une partie de l'information demandée. Il peut également mettre en place des mesures pour en protéger le caractère confidentiel, ou encore maintenir sa demande initiale et insister sur la production de documents non caviardés.

[Traduction]

Dans son ordre du 20 octobre, le Comité a mis en place certaines mesures pour potentiellement protéger la confidentialité, notamment pour permettre au gouvernement de proposer des caviardages accompagnés de documents non caviardés et d'examiner ces caviardages à huis clos en collaboration avec moi. Le Comité pourrait envisager d'autres mesures pour s'assurer que l'information demeure confidentielle. Il pourrait s'agir, par exemple, de ne faire référence qu'à des extraits pertinents à la question de politique dont il s'agit lorsqu'on discute publiquement du sujet et d'organiser l'élimination ou la destruction de copies des documents après la réunion du Comité. C'est au Comité, et en fin de compte à la Chambre des communes, de décider comment il veut procéder à cet égard.

Je serai heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

Je crois aussi savoir que la lettre de Stellantis a été distribuée aux membres du Comité. Je l'ai reçue cet après-midi moi aussi. D'après ce que j'ai compris — je n'ai vu aucun des documents fournis par la firme —, en réponse à l'ordonnance de communication, Stellantis a produit des documents qui, selon la lettre, contiennent des passages caviardés, alors que le Comité a demandé une copie des documents sans caviardage.

La lettre stipulait également que la fourniture des documents était conditionnée à certaines restrictions. Les représentants de Stellantis ont notamment suggéré, à titre de conditions, que les documents ne soient consultés que « sous la supervision du greffier du Comité », « qu'aucun appareil mobile, électronique ou d'enregistrement personnel [...] ne soit autorisé dans la salle » et « qu'aucune note [...] ne soit prise ».

En fin de compte, comme je le disais, c'est au Comité de décider des mesures qu'il veut mettre en place pour protéger la confidentialité des documents.

• (1710)

Le président: Merci.

Puis-je poser une brève question? Ensuite je donnerai la parole aux membres du Comité.

Nous avons déjà vécu cela avec les contrats de vaccination, mais aussi avec celui-ci en particulier. En fin de compte, des documents non caviardés ont-ils été fournis au Comité sous certaines conditions, comme l'absence de caméras ou de téléphones, etc.?

Michel Bédard: Pour ce qui est du contrat de vaccination — et il s'agit d'un précédent établi par le Comité des comptes publics —, je crois me souvenir que le Comité a mis en place des mesures afin que les députés puissent consulter les documents dans le bureau du greffier. Ensuite, il y a eu une réunion à huis clos avec une copie papier des documents et les fonctionnaires étaient présents. Les documents relatifs au contrat de vaccination n'ont pas été caviardés.

Le président: C'est ma dernière question.

Je tiens à préciser que le Parlement est l'autorité suprême. Nous avons les droits. Caviardés ou non, quelles que soient les conditions des contrats, nous pouvons toujours demander n'importe quel document.

Michel Bédard: Le pouvoir d'exiger des documents est de nature constitutionnelle. C'est au Parlement, à la Chambre ou à ce Comité de mettre en place les restrictions et les limitations qu'il veut.

Le président: La parole est à Mme Sudds, puis nous entendrons Mme Khalid.

L'hon. Jenna Sudds: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Bédard, quand avez-vous vu une copie de la lettre que nous avons reçue il y a environ une heure?

Michel Bédard: J'ai vu la lettre pour la première fois cet après-midi. Il était entre 13 et 14 heures.

L'hon. Jenna Sudds: Je vous remercie.

Quand vous a-t-on demandé de comparaître devant le Comité?

Michel Bédard: Il y a quelques jours, il y a eu des échanges entre le greffier et mon bureau. Je ne me souviens pas exactement quand.

J'ajouterais qu'à ce moment-là, c'était juste en prévision d'une comparution après la semaine de relâche, c'est-à-dire après la semaine prochaine. D'après ce que j'ai compris, mon bureau a pris contact avec moi conformément à l'ordre du 20 octobre, qui prévoyait que je jouerais un rôle, une fois les documents fournis, à savoir deux jeux de documents, un caviardé et l'autre pas, afin d'aider le Comité à s'y retrouver.

Il y a une liaison constante entre les divers greffiers de comité et mon bureau afin que je puisse faire en sorte d'être disponible.

Pour cette comparution, je crois que c'est tard hier soir qu'on a confirmé qu'il y avait une très forte possibilité que le Comité ait besoin de mon appui.

L'hon. Jenna Sudds: Excellent. Quelle raison vous a-t-on donnée pour être ici aujourd'hui?

Michel Bédard: Il s'agissait d'une référence à l'ordre du Comité du 20 octobre d'examiner des documents.

L'hon. Jenna Sudds: D'accord.

Vous avez mentionné qu'on vous avait donné une séance d'information. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agissait?

Michel Bédard: La séance d'information dont j'ai parlé... Je me suis peut-être mal exprimé. J'avais l'intention de fournir une séance d'information au Comité sur son pouvoir de demander des documents. Je m'excuse si ce n'était pas clair.

L'hon. Jenna Sudds: Merci. Je vous remercie d'être ici.

Mes questions vont porter sur le fait qu'il aurait été souhaitable que nous soyons avisés. Il semble que ce soit...

Le président: Permettez-moi de vous interrompre très brièvement.

Je les ai probablement reçus... Je siégeais à huis clos à un autre comité lorsqu'ils sont arrivés. Je n'y ai sans doute pas eu accès avant la période des questions d'aujourd'hui, alors ce sont des documents que nous avons reçus très récemment.

Allez-y.

L'hon. Jenna Sudds: Chaque minute compte.

Le président: Je vais vous interrompre encore une fois.

La sonnerie se fera entendre bientôt. Nous n'aurons bientôt plus la possibilité de faire quoi que ce soit, alors si vous avez quelque chose de précis à demander à M. Bédard, je vais vous demander de le faire.

L'hon. Jenna Sudds: Merci, monsieur le président.

Comme je l'ai dit, je vous suis reconnaissante d'être ici, monsieur Bédard. Merci d'avoir répondu aux questions.

J'insiste pour dire que chaque minute compte pour que nous puissions bien faire notre travail et venir ici en étant prêts à poser des questions à M. Bédard et pour que nous soyons en mesure de faire le travail de ce Comité. Ce serait bien de recevoir l'information en temps opportun.

Merci.

Le président: Nous allons passer à Mme Khalid, suivie de Mme Rochefort, de M. Gasparro et de M. Gill.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Monsieur Bédard, avez-vous lu la correspondance que le Comité a reçue de la GRC et d'ISDE?

Michel Bédard: J'ai lu la lettre d'ISDE datée du 3 novembre et la lettre datée du 5 novembre, mais je crois comprendre qu'elle a été reçue aujourd'hui.

● (1715)

Iqra Khalid: Il me semble que vous avez reçu ces lettres et cette correspondance avant les membres du Comité. Comment cela s'articule-t-il avec le privilège des députés et le rôle du président de notre Comité en ce qui concerne la réception de documents?

J'aimerais votre avis juridique à ce sujet.

Michel Bédard: Pour ce qui est de la distribution des documents, cela relève de la prérogative ou du mandat du greffier et du président, conformément aux instructions du président.

Sachant que je pouvais être appelé à appuyer le Comité aujourd'hui, bien sûr, mon bureau a communiqué avec le greffier et nous avons demandé...

Iqra Khalid: Saviez-vous que les membres de ce Comité n'avaient pas reçu la correspondance que vous aviez reçue?

Michel Bédard: Je ne le savais pas.

Iqra Khalid: Selon-vous dans quelle catégorie de relations inacceptables avec nos présidents et nos greffiers de Comité cela...

Le président: Ne parlez pas comme ça ici.

Iqra Khalid: Je pourrais utiliser d'autres mots. J'utilise le mot inacceptable aujourd'hui. Est-ce que cela vous convient?

J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Michel Bédard: C'est une question politique.

Iqra Khalid: Non. Nous suivons des règles, et c'est ainsi que les comités fonctionnent. C'est ainsi que nous pouvons veiller à ce que les comités soient justes, transparents et égaux pour tous leurs membres, sans que domine le parti ministériel ou le côté de l'opposition afin que tous les députés aient un statut égal au sein du Comité.

Je suis désolée de vous mettre dans cette position, mais j'ai besoin de savoir pourquoi vous avez reçu des lettres avant les membres du Comité.

Michel Bédard: Comme je l'ai expliqué, j'ai reçu la lettre entre 13 et 14 heures cet après-midi. Je ne sais pas...

Iqra Khalid: Nous ne l'avons reçue qu'après le début des travaux du Comité.

Kelly Block: [*Inaudible*] se prononcer sur des choses qui ne sont pas de son ressort.

Iqra Khalid: Non, mais c'est exactement...

Kelly Block: Vous pourriez peut-être poser votre question au greffier.

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre.

Rapidement, aux fins du compte rendu, tous les partis ont reçu la lettre en même temps de la part du greffier.

M. Bédard n'est pas un témoin que vous pouvez harceler. Il n'est pas venu témoigner. Il est ici pour répondre aux questions concernant la lettre que nous a envoyée le ministère de l'Industrie et les droits du Parlement.

La sonnerie se fait entendre, alors nous allons lever la séance.

Nous poursuivrons cette discussion à notre réunion du 18.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>